



Groupe RAFFINERIE TIRLEMONTAISE

PRINCIPES ETHIQUES



Politique

Dans l'exercice de l'ensemble des activités du Groupe RT, nous respectons les valeurs opérationnelles de l'entreprise ainsi qu'un certain nombre de principes relatifs à la conduite des affaires.

Le Groupe RT reconnaît ses obligations à l'égard de la société et de tous ceux avec lesquels il traite. Pour nous, il est capital de travailler avec des partenaires fiables et jouissant d'une bonne réputation.

Dans le cadre de l'exercice de ses activités, le Groupe se soumet et se réfère à des normes éthiques strictes.



Relations avec les clients

- ~ Pour le Groupe RT, l'intégrité dans les rapports avec la clientèle est la clé d'une relation professionnelle durable et fructueuse. Ce principe touche à tous les aspects de l'approche client.
- ~ Dans nos campagnes publicitaires et notre communication externe, nous éviterons le mensonge, l'hypocrisie et les exagérations.
- ~ Il est interdit aux travailleurs de donner à un client de l'argent ou un cadeau d'une valeur importante, particulièrement si un tel cadeau ou service peut être considéré comme une tentative de corruption.
- ~ Les informations confidentielles du client seront traitées avec le même degré de confidentialité que celui accordé aux informations du Groupe.



Relations avec les fournisseurs

- ~ Le Groupe RT entend baser les relations qu'il établit avec ses fournisseurs sur la confiance mutuelle.
- ~ Le Groupe RT s'engage à payer ses fournisseurs dans le respect des conditions commerciales qu'il a convenues.
- ~ L'acceptation de cadeaux ou d'avantages peut donner lieu à des situations embarrassantes ou être considérée comme une opération malhonnête laissant croire au donateur qu'il peut en tirer avantage.
- ~ Il convient de respecter les principes suivants :
 - a) il est interdit d'exiger des cadeaux ou des avantages;
 - b) il est interdit d'accepter de l'argent;
 - c) les petits gestes et signes d'hospitalité peuvent être acceptés, pour autant qu'ils n'impliquent aucune obligation pour la personne qui les accepte, qu'ils ne puissent pas faire l'objet d'une interprétation erronée, qu'ils puissent être rendus de la même manière et que le supérieur direct du travailleur en soit informé.
- ~ Le travailleur informera immédiatement son supérieur de la réception de tout cadeau ou avantage d'une importance inhabituelle ou suspecte.



Relations avec les concurrents

- ~ Le Groupe RT mène une concurrence active mais honnête et loyale.
- ~ Le Groupe RT est convaincu que l'excellence de ses services est la meilleure manière de conserver une bonne réputation.
- ~ Il est permis de faire la comparaison entre les points forts du Groupe RT et les faiblesses des entreprises concurrentes, mais l'on veillera à ne pas porter préjudice à la réputation des concurrents de manière directe, indirecte, ou au moyen d'informations ou d'insinuations inexactes.



Relations avec les travailleurs

- ~ Nos collaborateurs sont présents dans le monde entier. Notre engagement à leur égard influence nos actions au fil des ans.
- ~ Nous mettons l'accent sur la formation continue, l'évolution et le développement personnels, dans le but d'accroître la valeur ajoutée de chacun.
- ~ Le Groupe RT s'engage à garantir l'égalité de traitement entre tous ses collaborateurs en matière d'embauche, de développement personnel et de rémunération. Nous essayons d'attirer et de conserver les meilleurs hommes et femmes, indépendamment de leurs milieu d'origine, âge, convictions philosophiques, origine ethnique, nationalité, handicap ou orientation sexuelle.
- ~ Nous nous engageons à mettre en place une culture d'entreprise axée sur l'implication personnelle, au sein de laquelle chacun de nos collaborateurs puisse se développer au maximum et ainsi atteindre d'excellents résultats professionnels.